

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril 2025 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à MILHORAT Claude, CHEMIN Marie-Ange à FEZZANI Soufia, ASTEGNO Victoria à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-35 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE 2025 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU RELAI PETITE ENFANCE

Mme FEZZANI, rapporteure, présente le projet de travaux d'aménagement du nouveau Relai Petite Enfance – Lieu d'Accueil Enfants Parents, remplaçant l'actuelle bibliothèque. Ces travaux permettront d'agrandir de manière significative la surface des locaux nécessaires pour les réunions liées aux missions de la structure, et d'offrir un espace de travail aux agents plus adéquat et ergonomique. Ces travaux de relocalisation sont de plus rendus nécessaires par l'agrandissement prévu du multi-accueil les P'tits Loups. Ils représentent un montant estimé à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC.

Ce projet est éligible au Contrats de Territoire portés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Afin d'aider la commune à le financer, il est proposé de formuler une demande de subvention à hauteur de 40% soit 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet ;

SOLLICITE une aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats de Territoire 2025 à hauteur de 40 % soit 30 000 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 17 AVR. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250409-DELIB202535-DE
Reçu le 15/04/2025

